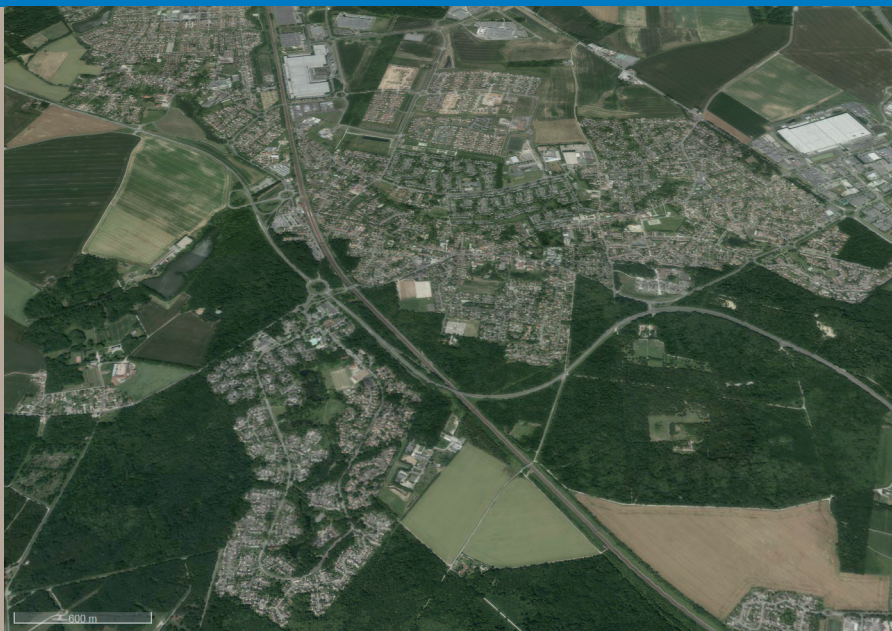




# DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL  
SUR LES RISQUES MAJEURS



Document à conserver

ÉDITION 2018





Madame, Monsieur,

Cesson est une ville préservée, où l'environnement a toujours été au cœur de l'action des municipalités successives. Nous nous devons néanmoins de faire face, si besoin est, à des situations de crises engendrées par des phénomènes naturels ou des accidents industriels.

Après avoir élaboré un Plan communal de Sauvegarde (voir page 3), nous vous adressons aujourd'hui le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.

La réglementation en vigueur confère au Maire la responsabilité de prendre les mesures de premières urgences pour préserver la sécurité de ses concitoyens.

Ce petit livret recense les bons gestes à adopter si nous devons faire face à une situation de crise de cette nature.

Pour ne pas être dépourvus et adopter les bons réflexes en cas de besoin, je compte sur vous pour conserver ce document et vous y reporter si la situation l'exigeait.

Parce que la solidarité, l'entraide et le courage peuvent ne pas suffire, il est important que nous soyons tous préparés si la situation l'exigeait.

Pendant toute la durée d'un évènement, vous devez garder votre calme en attendant l'organisation des secours.

Je vous en remercie par avance et vous invite, si vous le souhaitez, à contacter les services de la mairie pour toutes questions que vous vous poseriez sur ce sujet.

*Bien à vous,*

**Olivier CHAPLET,**  
Maire de Cesson

# PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

S'organiser pour être prêt...

Depuis la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, les communes sont tenues de mettre en place des mesures pour faire face à un évènement lié à un risque naturel ou technologique majeur...

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document opérationnel interne, destiné à aider la population dans l'éventualité d'un accident majeur sur le territoire de Cesson. Il permet à chaque acteur de savoir où il se situe dans l'organisation de crise, de connaître les actions à mettre en œuvre pour chaque scénario, et enfin de savoir comment les réaliser.

Cinq risques majeurs ont été identifiés par la Préfecture :

- Mouvements de terrain liés à la sécheresse
- Feux de forêt
- Transports de marchandises dangereuses
- Activités industrielles
- Inondations

Le Plan Communal de Sauvegarde a été prescrit par le maire, par arrêté n°103/2009 le 24 août 2009.

Un exemplaire du Plan Communal de Sauvegarde est consultable en mairie et sur le site de la ville : [www.ville-cesson.fr](http://www.ville-cesson.fr) rubrique cadre-de-vie / Sécurité civile / plan communal de sauvegarde.

## QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

C'est la possibilité qu'un évènement d'origine naturelle ou technologique occasionne d'importants dommages à un grand nombre de personnes, de biens ainsi qu'à l'environnement.

Un risque majeur est caractérisé par une faible fréquence et une forte intensité.

L'actualité montre qu'aucune commune n'est à l'abri de situations déstabilisantes nécessitant une réaction rapide. C'est pourquoi le plan communal de sauvegarde détaille l'ensemble des mesures d'urgence qui permettront de gérer au mieux des évènements inattendus. Diffuser des messages d'alerte, repérer les personnes sinistrées, définir les lieux d'accueil sont autant d'actes qui ne s'improvisent pas.

Le droit à l'information du public a été renforcé et les communes soumises à un risque doivent mettre en place une organisation particulière en cas de crise qu'on appelle Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

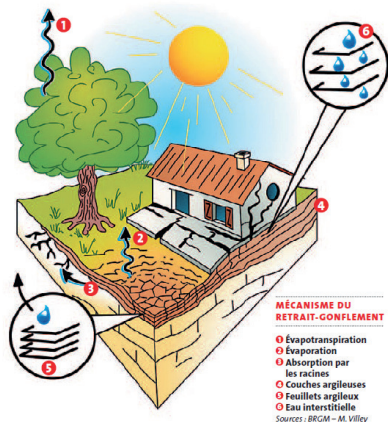
*« La sécurité des cessonnois est primordiale. La Ville a donc mis en place son Plan Communal de Sauvegarde (arrêté du Maire n° 103/2009 du 24 août 2009). L'adoption de ce plan est le commencement de la phase de formation, de test, de mise à jour, d'amélioration continue de l'outil car la gestion d'un évènement de sécurité civile nécessite l'engagement de chaque élu, de chaque service et de tous les agents de la collectivité »* précise Jean-Michel Belhomme, maire-adjoint chargé de l'urbanisme.



## MOUVEMENTS DE TERRAIN

### Retrait-gonflement des argiles

La commune de Cesson fait face au phénomène de retrait-gonflement. Celui-ci se manifeste dans les sols argileux et est lié aux variations en eau contenue dans les sols. Lors des périodes de sécheresse, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol argileux en surface : il y a retrait. A l'inverse, un nouvel apport d'eau dans les terrains produit un phénomène de gonflement.



Les biens construits sur ces terrains peuvent subir des dégâts importants :

- fissuration des murs,
- rupture des réseaux d'eau potable et d'eaux usées,
- affaiblissement des planchers...

Ces phénomènes n'entraînent pas de risque immédiat pour la sécurité des personnes mais le coût des travaux nécessaires à la mise en sécurité et à la remise en état des biens peut être très élevé.



## INCENDIES DE FORET

Avec plus de quinze millions d'hectares de zones boisées, la France est régulièrement soumise à des incendies de forêt. Face à ce constat, l'État mène une politique de prévention active qui s'articule autour de la priorité de l'information du public et des usagers de la forêts. Notre ville très boisée est concernée par ce risque.

### LES CONSIGNES SPÉCIFIQUES

#### AVANT

Repérer les chemins d'évacuation, les abris. Prévoir les moyens de lutte (points d'eau). Débroussailler autour de la maison. Vérifier l'état des fermetures et de la toiture.

#### PENDANT

##### Si l'on est témoin d'un départ de feu

Prévenir les pompiers.  
Si possible commencer à attaquer le feu.  
Rechercher un abri en fuyant dos au feu.  
Respirer à travers un linge humide.

##### Dans un bâtiment

Ouvrir le portail du terrain.  
Fermer les bouteilles de gaz et éloigner celles qui sont à l'extérieur.  
Fermer et arroser les volets, portes et fenêtres.  
Occulter les aérations avec des linges humides.

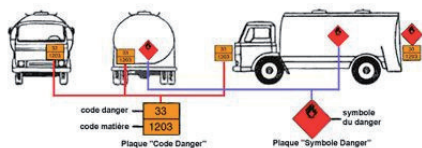
#### APRÈS

Éteindre les foyers résiduels.



## TRANSPORTS DE MARCHANDISES DANGEREUSES

A Cession des matières dangereuses, principalement des produits inflammables, transitent chaque jour par la route ou par le train. Les risques liés à un accident lors de leur transport sont variés : explosion, incendie, dégagement d'un nuage toxique... Pour ne pas aggraver les conséquences lors d'accidents de Transport de Marchandises Dangereuses (TMD), une signalétique spécifique est obligatoire sur les véhicules de TMD, afin d'identifier rapidement les produits transportés et de connaître les dangers qui y sont associés.



SGH 01  
Explosibles



SGH 02  
Inflammables



SGH 03  
Combustibles



SGH 04  
Gaz sous pression



SGH 05  
Corrosifs



SGH 06  
Toxiques aigus

### LES CONSIGNES SPÉCIFIQUES



Eloignez-vous du lieu de l'accident perpendiculairement au vent pour éviter fumées et émanations toxiques.



Prévenez les pompiers et indiquez si possible les codes et le symbole inscrits sur les plaques du camion.



## ACTIVITES INDUSTRIELLES

Le risque industriel peut se manifester par un accident se produisant sur un site industriel et pouvant entraîner des conséquences graves pour le personnel, les populations, les biens, l'environnement ou le milieu naturel. Il est lié à l'utilisation, au stockage ou à la fabrication de substances dangereuses.

### La commune et ses actions :

La commune a défini un périmètre en collaboration avec les services de la Préfecture, lors de l'établissement du PPI (Plan Particulier d'Intervention).

Une plaquette indiquant la conduite à tenir pour les riverains concernés par ce risque est disponible à l'accueil de la Mairie.

### LES CONSIGNES SPÉCIFIQUES



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations.



Ecoutez la radio, respectez les consignes des autorités.



## INONDATIONS

Une commune française sur trois est susceptible d'être inondée. Une inondation se traduit par une submersion plus ou moins rapide d'une zone par des hauteurs d'eau variable.



### LES CONSIGNES SPÉCIFIQUES



Fermez les ouvertures en rez-de-chaussée et mettez en hauteur les objets sensibles à l'eau.



Coupez électricité, gaz, eau et toutes sources d'alimentation en fluides.

## COORDONNEES UTILES

### APPLICATION SAIP \_\_\_\_\_

Système d'alerte et d'information des populations

Cette application complète le dispositif d'alerte et d'information déjà existant (sirènes, message audio...).

Elle s'inscrit dans une démarche globale de sensibilisation de la population aux risques. Téléchargeable sur l'App Store et Google Play

### APPLICATION CESSON \_\_\_\_\_

Retrouvez toutes les actualités de notre ville et soyez averti par notification des informations importantes.

Téléchargeable sur l'App Store et Google Play

### RADIOS EN CAS D'ALERTE \_\_\_\_\_

France Bleu Île-de-France : 92.7

Evasion FM : 88.0

Autoroute info : 107.7

### NUMÉROS D'URGENCE \_\_\_\_\_

SAMU : 15

Police secours : 17

Pompiers : 18

Numéro d'appel d'urgence en Europe : 112

Police municipale : 01 64 41 63 13

### POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE \_\_\_\_\_

Permanence des élus

06 70 61 63 97

